

# FRAIS DE SANTÉ

LUTTER  
C'EST BON  
POUR LA  
SANTÉ!



## NÉGOCIATION DE L'AVENANT N°5 - UES CAPGEMINI À L'ACCORD SUR LE RÉGIME DES FRAIS DE SANTÉ

Dans un contexte de casse de notre protection sociale, et de report de remboursements liés aux frais de santé vers les assureurs cette "négociation" contrainte avait pour objectif d'entériner par voie conventionnelle l'augmentation tarifaire de 3% à compter du 1er juillet 2025 négociée par Capgemini avec Axa.

Seule possibilité laissée à la négociation : **la répartition de l'effort budgétaire**. Bref on négocie le poids des chaînes ...

Il s'agit donc de faire payer plus les conjoints et conjointes avec revenu :

- Pour celles et ceux qui n'auraient pas de complémentaire la cotisation est fixée à 1,07% du PMSS faisant ainsi **augmenter la cotisation mensuelle de 14€ à 42€** ;
- Pour celles et ceux ayant une complémentaire santé la cotisation est fixée à 0,54% du PMSS faisant ainsi **augmenter la cotisation mensuelle de 14€ à 21€**.

La direction va prendre en charge 50% de la cotisation additionnelle forfaitaire mensuelle de 6€ (grande générosité)

La CGT a demandé, sans succès, que nous soit donné le coût pour le régime du courtier et du gestionnaire, ainsi qu'un comparatif avec un système mutualiste. **Mais regarder du côté mutualiste perturberait les petits arrangements entre actionnaires Axa et Capgemini !**

Dernier point, il serait désormais possible que Capgemini augmente les cotisations, à la demande de l'assureur, sans aucune négociation préalable, s'il s'agit "prioritairement de régimes déficitaires" et que les augmentations ne dépassent pas :

- 0,15 points des taux des régimes de base obligatoire
- 0,2 points des taux de base pour les autres régimes.

ALORS POURQUOI ONT IELS SIGNÉ ?

**REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI**

**#ONESTLACGT  
LACGTCAP.ORG**



Retrouvez tous nos réseaux sociaux à l'adresse  
<https://liens.lacgtpcap.org/>

